

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FAURECIA

Société Anonyme au capital de 626.139.528 €.
Siège social : 2, rue Hennape, 92000 Nanterre.
542 005 376 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation

Mmes, MM. les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte de Faurecia qui se tiendra le lundi 8 février 2010 à 11 heures à l'Hôtel Marriott Champs Elysées - 70, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour et les résolutions ci-après :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Ratification de la cooptation d'administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs pour les formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Apport en nature de Emcon Holdings Technologies Limited ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Nous vous informons que :

- tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée, de s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire, ou d'y voter par correspondance, sous réserve :
- en ce qui concerne les propriétaires d'actions nominatives, d'être inscrit dans les comptes de la Société trois jours au plus tard avant la date de l'Assemblée.
- en ce qui concerne les propriétaires d'actions au porteur, de justifier, dans le même délai, de l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Nous vous précisons également que :

- les questions écrites doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du Conseil d'Administration ou à l'adresse électronique suivante shareholders@faurecia.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titre nominatif tenus par la Société, soit dans les comptes de l'intermédiaire habilité.
- les formulaires uniques de vote par correspondance/pouvoir sont adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif avec les documents annexés à la convocation.
- tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance pourra obtenir un formulaire de vote par correspondance et les documents annexés en en faisant la demande par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur Dominique Laulan, Direction des Affaires Juridiques, société Faurecia, 2, rue Hennape, 92735 Nanterre Cedex ou par fax au 01.72.36.70.70.

Pour être pris en compte par la Société, les votes par correspondance ou pouvoirs devront impérativement être accompagnés de l'attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

- les demandes de formulaires devront, pour être honorées, avoir été déposées ou reçues auprès de la société Faurecia six jours au moins avant la date de réunion de cette Assemblée.
- pour être pris en considération, le formulaire, dûment rempli, devra parvenir au plus tard à la société Faurecia, mercredi 3 février, à minuit.

Le Conseil d'administration.

1000100